



Etablissement public du musée national Picasso-Paris

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION N° 2016-13

APPROUVANT L'AVENANT N°2 AU MARCHÉ DE PRESTATIONS D'ACCUEIL VENTE

Le Conseil d'administration,

Vu le décret n° 2010-669 du 18 juin 2010 portant création de l'Établissement public du musée national Picasso – Paris, et notamment son article 11 alinéa 11,

Vu le décret du 6 juin 2014 portant nomination du président de l'Établissement public du musée national Picasso - Paris - M. LE BON (Laurent) à compter du 13 juin 2014,

Vu le marché n° 2013-MNPP-0036-MA-00-00 de prestations de services pour l'exploitation des différents sites du Musée national Picasso – Paris, lot n° 2 : accueil – vente, notifié le 10 septembre 2014 à la société Phone Régie (Muséa),

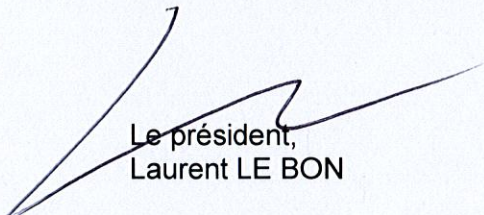
Après en avoir délibéré au cours de sa séance du 21 juin 2016,

Adopte la délibération suivante :

Article unique

Approuve l'avenant n° 2 au marché n° 2013-MNPP-0036-MA-00-00 relatif aux prestations de services pour l'exploitation des différents sites du Musée national Picasso-Paris, lot N°2 : accueil-vente.

Fait à Paris, le 21 juin 2016



Le président,
Laurent LE BON